

PIÈCE JOINTE : [DATE]

Fiche d'information des autorités fédérales

Projet minier Mont Sorcier – Voyager Metals

Ministère/organisme	Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC)
Personne-ressource principale	Denise Gareau, Directrice, Direction de l'ACS Plus, Direction générale de la recherche, des données et de l'intersectionnalité (RDI), FEGC
Adresse complète	22, rue Eddy, Gatineau (QC), J8X 2V6
Courriel	FEGC.EvaluationImpacts-ImpactsAssessment.WAGE@fegc-wage.gc.ca
Téléphone	819-938-1132
Personne-ressource - Alternative	Jessica Bialek, Analyste principale p.i., Direction de l'ACS Plus, Direction générale de la recherche, des données et de l'intersectionnalité (RDI), FEGC Jessica.Bialek@fegc-wage.gc.ca / 819-360-8268

-
1. Est-il probable que votre ministère ou agence soit tenu d'exercer une attribution liée au projet pour permettre sa mise en œuvre?

Dans l'affirmative, veuillez préciser la loi fédérale et cette attribution.

1b. Veuillez décrire toute consultation autochtone ou du public qui sera entreprise en relation avec l'exercice de toute attribution, y compris le moment où elle aura lieu.

1a. FEGC ne détient aucun pouvoir, fonction ou devoir réglementaires

1b. N/A

-
2. Votre ministère ou agence est-il en possession de connaissances ou de renseignements spécialisés qui pourraient être pertinents pour la réalisation d'une évaluation d'impact du projet?

Veuillez préciser les connaissances ou renseignements spécialisés.

FEGC possède une expertise dans l'application de l'ACS Plus (en tant qu'analyse intersectionnelle) ainsi que dans l'information relative à l'égalité des genres, y compris la violence fondée sur le sexe.

-
3. Votre ministère ou agence a-t-il pris en compte le projet, exercé une attribution en vertu de toute loi fédérale relativement au projet ou pris toute mesure qui permettrait la réalisation du projet en tout ou en partie?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

Non

4. Votre ministère ou agence a-t-il eu des contacts avec le promoteur ou une participation quelconque auprès de celui-ci ou toute autre partie relativement au projet (par exemple, une demande de renseignements à propos de la méthode, des orientations ou des données, ou une présentation du projet)?

Veillez donner un aperçu des renseignements ou des conseils échangés.

Non

5. Votre ministère ou agence possède-t-il des renseignements ou des connaissances supplémentaires non mentionnés ci-dessus, y compris des informations sur le contexte géographique, environnemental, économique ou social du projet (par exemple, emplacement de zones protégées ou sensibles, antécédents entre les communautés locales et le promoteur ou projets similaires, préoccupations sociales ou économiques locales ou régionales)?

Veillez préciser s'il y a lieu.

Des informations supplémentaires sur l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) sont disponibles via les liens ci-dessous et une vue d'ensemble de l'ACS Plus a été ajoutée aux pages 7-11 pour votre attention.

AEIC :

- [Document d'orientation : Analyse comparative entre les sexes plus dans le cadre de l'évaluation d'impact](#)
- [Analyse de la diversité et de la sexospécificité dans l'évaluation d'impact. Heidi Walker, Maureen G. Reed et Bethany Thiessen. \[PDF - 1 283 ko\]](#)
- [Autres recherches liées à l'ACS Plus - Voir les sections " Subvention de synthèse des connaissances – Éclairer les pratiques exemplaires éclairées dans les évaluations environnementales et les évaluations d'impact" et "Projets de recherche ciblés" : Programme de recherche de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada - Canada.ca](#)

FEGC :

- [Suivre le cours sur l'analyse comparative entre les sexes plus - Femmes et Égalité des genres Canada](#)
 - [Qu'est-ce que la violence fondée sur le sexe? - Femmes et Égalité des genres Canada](#)
-

6. Quels sont les enjeux clés susceptibles d'être pertinents pour la décision d'intérêt public, sur la base du mandat des domaines d'expertise de votre ministère, et qui devraient être traités dans l'évaluation d'impact du projet, si l'Agence détermine qu'une évaluation d'impact est requise?

Pour chacun des enjeux clés, veuillez :

- décrire l'effet ou l'enjeu, y compris tout contexte pertinent;
- fournir la justification ou les données probantes expliquant pourquoi il s'agit d'un enjeu clé;
- indiquer, brièvement, les solutions à l'enjeu, notamment l'information ou les études qui devraient être exigées du promoteur dans les lignes directrices individualisées, les mesures d'atténuation potentielles, ou les exigences réglementaires pertinentes aux enjeux;
- fournir un résumé en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions.

Les informations fournies seront utilisées par l'Agence pour déterminer si une évaluation d'impact est requise et, le cas échéant, développer des lignes directrices individualisées spécifiques au projet, qui se concentrent sur les enjeux clés susceptibles d'être pris en compte aux fins de la décision d'intérêt public.

Veillez utiliser le tableau 1 pour répondre à la présente question.

7. Le cas échéant, déterminer les précisions ou informations supplémentaires que le promoteur pourrait inclure dans sa description détaillée du projet et dans sa réponse au sommaire des questions qui :
- donneraient confiance dans le fait que les questions/enjeux peuvent être abordées et gérées;
 - pourraient éclairer la décision à savoir si une évaluation d'impact est requise, ou
 - pourraient aider à l'individualisation des lignes directrices, si une évaluation d'impact est requise.

Ces précisions et informations supplémentaires seront incluses sous forme de questions/enjeux spécifiques dans le sommaire des questions fourni au promoteur.

Veuillez utiliser le tableau 2 pour répondre à la présente question.

Nom de l'intervenant du ministère ou de
l'agence

Titre de l'intervenant

Date

Tableau 1 : Enjeux clés pour éclairer la prise de décision

L'Agence demande aux autorités fédérales d'aligner les avis d'experts sur l'approche de l'Agence en matière d'individualisation, qui est axée sur les enjeux ou effets clés susceptibles d'être pertinents pour la décision d'intérêt public. En déterminant les enjeux clés, les autorités fédérales devraient tenir compte du contexte du projet (taille, portée, emplacement), du savoir autochtone et des perspectives, ainsi que des préoccupations du public. Les enjeux clés peuvent inclure :

- les effets qui peuvent être importants, sur la base des connaissances des experts fédéraux et de l'expérience des projets antérieurs;
- les effets susceptibles d'avoir des répercussions sur les peuples autochtones et leurs droits, d'après le savoir autochtone et les perspectives ou l'expérience de projets antérieurs;
- les effets sur les espèces ou les habitats principaux (p. ex. les espèces en péril, importantes pour les communautés autochtones, importantes sur le plan commercial, fournissant une fonction écosystémique importante, etc.);
- les enjeux ou les effets qui peuvent résulter d'activités, de composantes ou de technologies nouvelles dans le cadre du projet;
- les effets comportant de grandes incertitudes, notamment en ce qui concerne l'efficacité des mesures d'atténuation;
- les effets transfrontaliers importants, lorsque les mesures d'atténuation sont limitées;
- les effets positifs, notamment lorsque le projet peut soutenir d'autres priorités gouvernementales, y compris la réconciliation avec les peuples autochtones;
- les enjeux clés soulevés par les communautés autochtones ou locales.

Les effets qui devraient être mineurs ou qui peuvent être gérés à l'aide de mesures d'atténuation bien comprises, d'orientations existantes ou d'autres processus réglementaires peuvent faire l'objet d'exigences d'information simplifiées ou être entièrement supprimés. Des conseils mesurés de la part des autorités fédérales sur les enjeux et solutions clés – et sur la portée et le détail des études et renseignements requis – permettront à l'Agence de concentrer les évaluations sur les enjeux qui sont importants pour les participants et les décideurs.

ID commentaire	Composante valorisée concernée ou éléments à examiner	Description de l'enjeu clé (contexte et justification)	Solutions	Résumé en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions
<p><i>Veillez présenter les commentaires par organisation et par numéro de commentaire</i></p> <p><i>p. ex. : IAAC-01</i></p>	<p><i>Veillez indiquer les composantes valorisées ou les éléments à examiner – dans le cadre du mandat de votre ministère ou organisme – auxquelles s'applique l'effet ou l'enjeu</i></p>	<p><i>Veillez fournir une brève description de l'enjeu et la raison pour laquelle elle est un enjeu clé.</i></p> <p><i>Le cas échéant, fournir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>le cheminement des effets;</i> • <i>le contexte social, économique ou environnemental qui est pertinent pour qu'il s'agisse d'un enjeu clé;</i> • <i>les principales incertitudes qui devraient être abordées dans l'évaluation d'impact;</i> • <i>les préoccupations ou le point de vue des Autochtones ou du public;</i> • <i>le potentiel d'effets différentiels parmi divers sous-groupes;</i> • <i>les données probantes ou du savoir traditionnel, y compris celles issues de l'expérience de projets antérieurs, qui appuient l'inclusion comme enjeu clé.</i> 	<p><i>Le cas échéant, veuillez indiquer brièvement les solutions permettant de résoudre l'enjeu ou les effets potentiels, y compris :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>les études ou les renseignements requis pour décrire et caractériser l'effet, si une évaluation d'impact est requise; y compris toute orientation pour la collecte ou l'analyse des données ou les sources de données existantes pour éclairer l'évaluation;</i> • <i>toutes les attributions dont dispose votre organisme qui peuvent atténuer, gérer ou fixer les conditions liées à l'effet;</i> • <i>des conseils ou des politiques pour atténuer les effets ou des mesures d'atténuation ou de surveillance standard et bien comprises qui permettront de traiter les effets, y compris les activités de surveillance de suivi;</i> • <i>les engagements que le promoteur pourrait prendre pour répondre à l'enjeu.</i> 	<p><i>Pour les questions/enjeux à inclure dans le sommaire des questions, veuillez fournir une synthèse concise, en langage clair, de la question/enjeu clé et toute question ou directive à l'intention du promoteur.</i></p>

			<i>Si possible, veuillez-vous référer au texte existant dans le des lignes directrices .</i>	
FEGC-001	Description du contexte sanitaire, social et économique (pg. 85); Effets potentiels du projet aux conditions sanitaires, santé humaine et bien-être, conditions socio-économiques, effets cumulatifs (pg. 107); répercussion sur les peuples autochtones (pg. 125); changements aux conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples Autochtones (pg. 131)	L'ACS Plus est un processus analytique qui peut aider les praticiens à identifier les personnes touchées par un projet et à évaluer comment elles peuvent ressentir différemment les impacts. L'utilisation de l'ACS Plus dans l'évaluation d'impact vous permet de décrire la vaste portée des effets positifs et négatifs potentiels d'un projet en vertu de la <i>Loi sur l'évaluation d'impact</i> . Pour être rigoureuse, l'application de l'ACS Plus doit prendre en compte toutes les activités du projet, notamment ses phases de planification, de conception, de mise en œuvre et de suivi. Une ACS Plus doit être complète afin que les contributions de divers groupes alimentent et orientent toutes les activités du projet. (Source : Document d'orientation : Analyse comparative entre les sexes plus dans le cadre de l'évaluation d'impact)	La qualité de l'ACS Plus incluse dans la DIP répond aux attentes puisqu'elle : <ul style="list-style-type: none"> - Prend en compte divers groupes de population; - Inclus des données pertinentes et ventilées; - Énonce les limites actuelles et s'engage à poursuivre l'analyse dans le DPD. - Mentionne les enjeux clés (adresser le risque de la sécurité des filles et des femmes autochtones et allochtones; aucune tolérance ou ignorer des comportements, gestes ou paroles qui briment d'une quelconque façon les droits des Autochtones ou toute autre personne, ou constituent de la discrimination ou du harcèlement; objectif d'embaucher et à recruter une main-d'œuvre diversifiée comprenant des membres des groupes sous-représentés.) 	Souligner l'engagement de Voyager Metals Inc. De poursuivre son ACS Plus.

Veuillez insérer des lignes supplémentaires si nécessaire.

Tableau 2. Précisions ou informations supplémentaires que le promoteur pourrait inclure dans la description détaillée du projet ou dans la réponse au sommaire des questions

ID commentaire	Section concernée de la description initiale du projet	Description de la question/enjeu, la préoccupation ou l'incertitude	Précisions ou renseignements supplémentaires	Résumé en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions
<p><i>Veillez présenter les commentaires par organisation et par numéro de commentaire.</i></p> <p><i>p. ex. : AEIC-01</i></p>	<p><i>Si le commentaire est lié à une section précise de la description initiale du projet, veuillez fournir une référence.</i></p> <p><i>Vous pouvez également choisir de copier le texte pertinent ici.</i></p>	<p><i>Fournir une description de la question/enjeu, la préoccupation ou l'incertitude que le promoteur pourrait inclure dans sa description détaillée du projet qui donnerait confiance dans le fait que les questions/enjeux peuvent être abordés et gérés sans l'intégrer dans l'évaluation d'impact, ou qui pourraient aider à individualiser les lignes directrices.</i></p>	<p><i>Fournir les précisions recommandées ou des informations supplémentaires à inclure dans la description détaillée du projet pour répondre à la question/enjeu, à la préoccupation ou à l'incertitude, par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• des précisions de la description du projet (p. ex. composantes, activités, emplacements ou solutions de rechange);</i> <i>• des modifications de la conception du projet qui pourraient éviter les effets;</i> <i>• des données probantes qui pourraient être présentées pour démontrer qu'il n'y a pas de voie d'effet ou que les effets seront négligeables;</i> <i>• des données probantes selon lesquelles les mesures d'atténuation standard permettront de contrer les effets potentiels;</i> <i>• des engagements que le promoteur pourrait prendre pour répondre à la question/enjeu, y compris la mise en œuvre de politiques opérationnelles ou de documents d'orientation fédéraux.</i> 	<p><i>Pour les questions/enjeux à inclure dans le sommaire des questions, fournir une synthèse concise, en langage clair, de la question/enjeu et de l'orientation du promoteur.</i></p>
<p>Aucun</p>				

Veillez insérer des lignes supplémentaires si nécessaire.

Informations supplémentaires

Aperçu de l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) ?

L'ACS Plus est un outil d'analyse visant à appuyer l'élaboration d'initiatives adaptées et inclusives, y compris les politiques, les programmes et d'autres initiatives. L'ACS Plus est un processus qui permet de savoir qui est touché par le problème traité par l'initiative, de cerner la manière dont l'initiative peut être adaptée afin de répondre aux différents besoins des personnes les plus touchées, et de prévoir et d'assouplir tout ce qui entrave l'accès à l'initiative ou à ses avantages.

L'ACS Plus est également un processus continu qui ne s'arrête pas une fois qu'une initiative a été élaborée. L'ACS Plus est un outil d'analyse qui peut être appliqué à toutes les étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation d'une initiative.

Dans le cadre de l'ACS Plus, de nombreux facteurs doivent être pris en compte. Les besoins et les expériences des différents groupes de personnes sont influencés par des éléments intersectés de leur identité, le contexte dans lequel ils se trouvent et leurs expériences vécues. En ce sens, l'ACS Plus est une analyse intersectionnelle.

L'ACS Plus sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers groupes de personnes — femmes, hommes ou personnes de diverses identités de genre. L'identité d'un individu est déterminée par une multitude de facteurs, en plus du sexe, par exemple la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap. D'où l'ajout du mot « plus », met l'accent sur le fait que l'analyse ne se limite pas au sexe (différences biologiques) ou au genre (la construction sociale du sexe), mais considère aussi les autres facteurs qui les recoupent. Lorsque seuls les impacts sur les hommes et les femmes sont pris en compte, il existe un risque de ne pas tenir compte de manière adéquate des diverses expériences. L'ACS Plus doit permettre d'informer l'initiative tout au long du processus de son cycle de vie, de l'identification du problème / de l'opportunité jusqu'à l'évaluation des impacts du projet. L'ACS Plus est une partie intégrante de toute stratégie de création d'initiatives inclusives, car elle contribue à améliorer la prévisibilité des résultats et à minimiser les conséquences involontaires.

L'ACS Plus implique également la prise en compte du contexte dans lequel les personnes vivent, y compris les systèmes et les structures de pouvoir. Lorsque nous examinons comment ces facteurs fonctionnent ensemble, nous reconnaissons qu'il existe autant de différences au sein des groupes de personnes qu'entre les groupes. Cette reconnaissance est importante pour faire l'ACS Plus de manière efficace et approfondie.

Voici quelques questions clés à considérer lors de la collecte de données et d'informations à toutes les étapes de l'ACS Plus :

- Quelles données désagrégées sont disponibles pour comprendre les diverses dimensions croisées de la question ?
- Est-ce que je donne la priorité à certains facteurs et/ou données par rapport à d'autres ? Si oui, pourquoi ?
- Qui devrait être impliqué dans la collecte et l'analyse des données ?
- Comment l'âge, la culture, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la géographie, le genre, le statut économique, la langue, la racialisation, la religion, le sexe et l'orientation sexuelle déterminent-ils les personnes touchées par cette question ? Comment ces facteurs modifient-ils la nature et l'étendue des impacts ?
- Comment pourrais-je impliquer les personnes concernées par cette question dans mon analyse et dans le développement, la mise en œuvre et le suivi de l'initiative, y compris celles qui ne sont pas traditionnellement représentées ?
- Y a-t-il des lacunes dans les données pour identifier les différences et les inégalités ?

Des informations supplémentaires sur l'ACS Plus et l'analyse de la diversité sont disponibles aux adresses suivantes :

- <https://research-groups.usask.ca/reed/documents/CEAA%20Report.FINAL.%20Walker%20Reed%20Thiessen.%20Gender%20Diversity%20in%20IA.Feb%208%202019.pdf>
- <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/analyse-comparative-sexes-evaluation.html>
- <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/outil-evaluation-qualite-une-ac-s-plus-etude-impact.html>

Documenter le contexte - Créer une base de référence

Si une déclaration d'impact est requise, il sera nécessaire de documenter les informations de référence sur la population potentiellement touchée par le projet. Il s'agirait notamment de données de référence et d'une ACS Plus en rapport avec les impacts sociaux, économiques et sanitaires, tels que le genre et la pauvreté, la division du travail, la situation différentielle des femmes et des hommes par rapport aux indicateurs (tels que l'alphabétisation, l'accès à la terre, la participation à la pêche/l'agriculture, la participation politique, etc.) Ces informations doivent faire apparaître les différences et les disparités entre les genres et autres liées à un problème ou à une question centrale, démontrant que certains groupes sont confrontés à des obstacles et à des risques différents, distincts ou plus importants que d'autres. L'analyse doit aller au-delà du descriptif (par exemple, le pourcentage de personnes à faible revenu) pour poser des questions critiques sur les normes, les rôles et les relations et sur la façon dont cela influence les relations de pouvoir (par exemple, qui a quoi, qui fait quoi, etc.) dans un contexte particulier.) Elle devrait également démontrer les liens entre l'environnement économique et juridique où les normes et les règles dans les organisations ou dans d'autres structures sociétales deviennent des obstacles pour certains groupes (par exemple, les questions historiques et contextuelles qui ont limité l'accès aux opportunités).

Données désagrégées

Un aperçu détaillé du ou des groupes de populations ciblées et du contexte local serait nécessaire dans l'étude d'impact. Cela permettrait d'identifier clairement les segments de la population qui bénéficieront ou subiront des répercussions négatives par le projet. Les informations doivent être à jour et ventilées au minimum par sexe, genre, âge et origine ethnique. Dans la mesure du possible, les données devraient être ventilées pour inclure également des informations telles que divers groupes dans la zone d'influence du projet, comme les peuples autochtones, les femmes, les personnes à faible revenu, sous-employées ou sans emploi, les handicapés, les personnes âgées et les groupes systématiquement marginalisés. Des informations de base désagrégées seront essentielles dans l'étude d'impact pour suivre les changements au cours du cycle de vie du projet et pour fournir un point de référence afin d'évaluer les résultats en matière d'égalité des genres. L'extraction de ces données implique normalement la consultation d'un éventail de sources, telles que les statistiques gouvernementales, les rapports administratifs ou les études antérieures. S'il existe des lacunes dans les données, cela devrait être mentionné dès le départ dans l'étude d'impact et des mesures supplémentaires devraient être prises pour combler les lacunes d'information. Par exemple, bien qu'il y ait une augmentation de la participation au recensement des communautés autochtones, l'information peut ne pas toujours être disponible ou partagée.

Les informations quantitatives, y compris les données sensibles au genre, devraient également être complétées par des informations qualitatives issues d'études ou de consultations et de diverses sources. Par exemple, l'étude d'impact devrait fournir un profil détaillé des conditions socio-économiques des ménages et des communautés susceptibles d'être touchés par le projet, dans la mesure du possible.

Mobilisation du public et prise de décision

Les consultations avec divers groupes et individus, y compris des résidents et des groupes autochtones, sont un élément important du processus d'ACS Plus. La description initiale du projet décrit le plan de mobilisation qui comprend un résumé de toutes les missions menées à ce jour et décrit la mobilisation prévue au cours de la phase de mobilisation initiale. Les entreprises ne parviennent souvent pas à consulter de manière adéquate les femmes ou divers groupes lors de la négociation d'accords d'accès à la terre, de compensation ou de partage des bénéfices. En outre, la langue et les matériels d'information devraient être accessibles à tous. Si elle n'est pas correctement consultée, cela peut affaiblir et désavantager des individus et des groupes, et peut également miner les structures de prise de décision traditionnelles. Les communautés ont également des conditions sociales, économiques et politiques et des spécificités culturelles différentes qui se combinent de différentes manières pour permettre ou limiter l'action et le leadership des femmes. Il est important de comprendre les processus de prise de décision et les capacités des individus ou des groupes dans la zone locale - non seulement qui, mais aussi les différents types de décisions que les gens prennent, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des ressources.

En résumé, l'étude d'impact devrait permettre de mieux comprendre les capacités de prise de décision des gens concernant le développement de la communauté, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des ressources. L'étude d'impact peut fournir des informations sur la manière dont le promoteur du projet entend soutenir la participation des femmes et de divers groupes à la prise de décision en tenant compte de leur culture.

Besoins sociaux et bien-être

L'étude d'impact devrait également inclure des informations sur ce qui a été entendu dans le cadre du processus de mobilisation ou de consultation sur les besoins sociaux et le bien-être. L'inclusion de diverses perspectives dans les processus de mobilisation et de consultation favorise l'identification des différents besoins, en particulier en ce qui concerne les besoins sociaux tels que la santé ou les services sociaux. Par exemple, lorsque des obstacles sont identifiés à la participation des femmes, comme le manque de services de garde d'enfants, des mesures peuvent être envisagées pour fournir des services de garde d'enfants ou créer des espaces adaptés aux enfants pendant les réunions. De même, il y a des cas où les hommes trouvent un emploi dans des projets d'extraction et se retirent de leur travail dans le domaine d'activités traditionnelles de subsistance, tels que la chasse, la pêche, la cueillette et/ou le piégeage, ce qui peut créer - et exacerber les inégalités existantes entre les genres dans les communautés. L'étude d'impact doit démontrer comment l'engagement des membres de la communauté a permis de mieux comprendre les impacts négatifs et d'élaborer des mesures d'atténuation pour renforcer les impacts positifs.

Accès et contrôle des ressources

L'accès et le contrôle des ressources concernent à la fois la disponibilité des ressources et les avantages qui découlent de leur utilisation. Le promoteur du projet peut donc souhaiter inclure dans l'étude d'impact des informations sur la façon dont l'accès et l'utilisation des ressources, telles que l'éducation, l'information et les services, sera affectés par la mise en œuvre du projet proposé. L'étude d'impact doit expliquer comment le promoteur prévoit de mettre en œuvre les politiques et la planification locales en matière d'emploi, tout en utilisant les compétences locales et en soutenant les initiatives locales.

Pour que le projet soit durable et inclusif, l'étude d'impact doit identifier les ressources de la communauté et décrire qui a accès à ces ressources. Par exemple, si les moyens de subsistance traditionnels sont affectés et que certains groupes n'ont pas les compétences requises pour l'emploi, le promoteur pourrait envisager des moyens d'éliminer les obstacles par des activités et des soutiens ciblés. En plus de l'emploi direct, le promoteur pourrait envisager l'inclusion des groupes sous-représentés par le biais d'arrangements dans la chaîne d'approvisionnement, comme par exemple, l'achat de biens et de services auprès d'entreprises appartenant à des personnes locales, autochtones et/ou des femmes.

En plus de comprendre les contraintes et les obstacles auxquels sont confrontés certains individus ou groupes, l'étude d'impact doit inclure une description des normes sociales et des structures de pouvoir social plus larges. Les normes sociales font référence aux règles et aux comportements qui les accompagnent et qui régissent les attentes et les comportements sociaux. Les règles formelles et informelles régissent les comportements du marché. Les "règles informelles" comprennent les normes (ou ce que nous appelons les "normes sociales") et les relations (c'est-à-dire la dynamique du pouvoir entre les personnes). Par exemple, les femmes occupent souvent des sphères économiques différentes, en raison des normes sociales qui définissent les rôles et les comportements acceptables pour les femmes. Dans la plupart des contextes, les femmes sont plus susceptibles de travailler en tant que travailleuses familiales non rémunérées, dans le secteur informel ou à temps partiel afin de pouvoir combiner travail et responsabilités de soins. Même dans le cadre d'un emploi formel, les femmes ont tendance, dans de nombreux contextes, à exercer des professions "féminines" pour un rendement moindre.

Opportunités économiques

Les opportunités économiques et l'accès aux avantages financiers des projets sont souvent limités pour certaines populations. De plus, l'étude d'impact doit décrire si le projet générera des avantages et des opportunités significatifs pour les communautés locales (par exemple, qui parmi les communautés en bénéficiera) et le risque de bénéfices différentiels, y compris les opportunités pour les femmes, les personnes handicapées ou les peuples autochtones dans la main-d'œuvre du projet. Elle doit également indiquer les taux d'emploi actuels et décrire les différences entre et parmi les sous-groupes de la zone locale (par exemple, les personnes ayant un faible niveau d'éducation).

Au fur et à mesure que le promoteur du projet élabore l'étude d'impact, des informations devraient être incluses sur la façon dont les femmes et les hommes et divers groupes de personnes sont employés soit comme salariés sur le marché du travail, y compris dans les professions de subsistance coutumières. Cela est particulièrement pertinent pour les communautés autochtones où la «pluriactivité» caractérise souvent les revenus des ménages. Le promoteur pourrait souhaiter inclure des informations sur le potentiel du projet d'accroître l'emploi des femmes et d'autres groupes sous-représentés dans le secteur et des travailleurs locaux en général. Le promoteur peut souhaiter identifier les mesures qui seront prises pour soutenir le recrutement, le perfectionnement et la rétention de ces travailleurs. Les informations sur les possibilités de formation qui seront mises à la disposition des travailleurs potentiels peuvent également être pertinentes. Cela pourrait inclure une collaboration avec des établissements d'enseignement locaux pour offrir une formation ciblée à ces populations. Des mesures liées à la chaîne d'approvisionnement peuvent également être envisagées comme, par exemple, la création d'incitations ou de critères favorisant les fournisseurs locaux. Il convient d'inclure des détails supplémentaires sur la manière dont le projet peut avoir des répercussions positives sur l'économie locale au sens large (par exemple, l'approvisionnement en nourriture, l'hébergement ou potentiellement l'achat de matériaux de construction). Le promoteur peut également souhaiter décrire dans l'étude d'impact ses propres plans de développement de la main-d'œuvre en ce qui concerne la diversité et l'inclusion.

La violence fondée sur le sexe (VFS)

Dans certains cas, les projets du secteur des industries extractives peuvent générer et entraîner une augmentation de la migration et de l'afflux de travailleurs de passage. Dans la plupart des cas, les hommes restent surreprésentés dans le secteur du développement et des industries d'extraction. L'étude d'impact doit identifier et évaluer les problèmes potentiels de violence fondée sur le sexe (VFS) (par exemple, le harcèlement sexuel, la violence contre les femmes, la traite des personnes, etc.). L'étude d'impact devra explorer ces problèmes potentiels et les risques accrus tels que la VFS, qui peuvent faire en sorte que les femmes se sentent moins en sécurité chez elles et dans leur communauté. L'étude d'impact devra identifier les groupes vulnérables spécifiques parmi les femmes (par exemple, les femmes autochtones, les jeunes femmes) qui sont souvent touchées de manière disproportionnée par ces risques en lien avec la santé et la sécurité, y compris l'intimidation et la discrimination. Des risques et des impacts négatifs peuvent également être subis par des groupes qui ne sont pas spécifiquement ciblés par le projet.

La VFS est un problème persistant dans toutes les sociétés et devrait être explorée dans l'analyse, par exemple, pour s'assurer que le promoteur et les entrepreneurs du chantier prennent des mesures pour prévenir le harcèlement et la violence sexuels. L'étude d'impact doit inclure un aperçu du cadre juridique, tel que les lois du travail pertinentes et les politiques liées à la VFS. Par exemple, les lois canadiennes sur la violence conjugale et les juridictions pour s'attaquer aux problèmes diffèrent d'une province à l'autre. L'étude d'impact devrait également envisager des mesures d'atténuation, le cas échéant, telles que des programmes visant à soutenir la sûreté et la sécurité des personnes, y compris des codes de conduite et des programmes visant à impliquer les hommes en tant qu'agents du changement - l'un des aspects les plus difficiles de la promotion de l'égalité des genres. Si des infrastructures temporaires sont nécessaires, elles doivent comprendre des installations sanitaires qui soient des espaces sûrs pour tous les travailleurs. Si cela s'avère pertinent, le promoteur doit inclure dans l'étude d'impact des informations générales sur la violence liée au sexe dans les communautés touchées et sur la manière dont les interventions du projet peuvent avoir un impact involontaire ou augmenter les risques dans le cadre du développement du projet.

Conclusion

Bien que l'ACS Plus devrait être intégrée dans l'étude d'impact et l'évaluation d'impact, une section spécifique qui résume les principaux problèmes et identifie les mesures d'atténuation pour résoudre ces problèmes peut être utile, car elle aide à former la base d'un cadre de mise en œuvre de l'ACS Plus. Il est recommandé que les questions clés et les mesures pratiques soient classées par ordre de priorité, plutôt que d'élaborer une liste exhaustive qui pourrait ne pas être réaliste à mettre en œuvre. Il est recommandé de classer les questions clés et les mesures pratiques par ordre de priorité, plutôt que de dresser une liste exhaustive dont la mise en œuvre pourrait ne pas être réaliste. Le fait d'étayer ces actions clés par des indicateurs de réussite et de suivre régulièrement les progrès réalisés contribue également à institutionnaliser l'égalité et l'inclusion des genres dans la gestion du projet.